

Lettres d'un casse-cou..., 10

Les sourdes lourdes gourdes de Lourdes, 4

Montons d'un ton, tonton....

Je souhaitais vraiment que l'on me réponde, quitte à ce que la réponse envoie promener l'impudent que j'étais en me permettant de poser des questions qui autrefois auraient paru déplacées.

Aujourd'hui, on est beaucoup plus sensible aux questions de santé, notamment de santé alimentaire.

Ce n'est pas blasphémer que de se demander si l'eau de Lourdes qui a été trimballée dans des gourdes en plastique, peut-être, qui sait ? même pas fabriquées en France, n'a pas causé plus d'inconvénients de santé qu'elle n'en a résolus. Je crains fort qu'il n'y ait pas de statistique là-dessus.

Un *Directeur Départemental de l'Action Sanitaire* ne pouvait quand même pas éluder une question qui le concernait au premier chef.

Je l'ai donc relancé poliment par la lettre dont voici la copie ci-dessous.

XXXXX XXXXXXXX
X, XXXX XXXXXX
XXXX XXXXXXXXXXX

mercredi 8 décembre 2004

à Monsieur le Directeur Départemental
de
l'Action Sanitaire et Sociale
des
Hautes Pyrénées

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 25 octobre dernier, je vous ai demandé de bien vouloir me confirmer que la consommation de l'eau de Lourdes ramenée par des pèlerins en Bretagne dans des flacons en plastique achetés sur place ne présentait aucun risque de santé pour une nonagénaire, en l'occurrence ma chère mère.

Ce jour anniversaire du dogme de l'Immaculée Conception me fait réaliser que je n'ai pas encore reçu votre réponse. Un premier constat s'impose, ma question n'était pas si insignifiante puisqu'elle ne permet pas une réponse immédiate. Pourtant, du moins je l'imagine, je ne suis pas le premier à la poser tant notre époque est anxiogène.

Plus le temps passe, plus j'attends la réponse, plus un doute me taraude. Vous aurais-je posé la question qui fâche ? Aurais-je posé la question qu'il ne faut surtout pas poser.

Pour expliquer ces délais, j'en suis réduit à forger plusieurs hypothèses.

J'en élimine une première. Vous auriez pris le parti de ne pas me répondre, en estimant ma lettre farfelue ou pernicieuse. Ce n'est pas l'esprit de l'administration française de traiter ainsi les administrés. D'autant que, vous le savez mieux que moi, ne pas répondre, c'est déjà d'une certaine façon répondre. Si naguère l'absence de réponse de l'administration valait refus, elle vaut aujourd'hui avis favorable ou acquiescement.

Cette réponse par abstention ne serait, ni à la hauteur du problème posé, ni à la gloire de votre Direction Départementale. Hypothèse en conséquence rejetée.

Autre possibilité, la raison pour laquelle je n'ai pas de vos nouvelles résiderait dans votre manque d'effectifs, dans une surcharge momentanée de travail, dans les 35 heures, que sais-je ? Un peu de tout cela probablement. Si là est la raison, je recevrai sous peu votre avis apaisant ou d'incitation à la prudence. Je me serais inquiété à tort.

J'ai l'outrecuidance, pardonnez-moi, d'avoir imaginé une hypothèse moins sympathique. Ma lettre vous aurait embarrassé. Je comprendrais cet embarras. Un avis de vos services, avis autorisé s'il en est, mettant en garde contre la consommation de l'eau de Lourdes véhiculée dans les fioles en plastique pourrait causer s'il était connu un préjudice énorme au commerce local tant le chiffre d'affaires des fabricants et marchands de gourdes et flacons en tout genre doit être colossal.

Personne ne vous suspecte d'avoir un quelconque intérêt dans une entreprise commerciale, mais il serait compréhensible que vous ne souhaitiez pas ouvrir un contentieux avec ce commerce lorsqu'il est si facile d'en faire l'économie en faisant simplement le mort.

Il se peut aussi, l'enjeu étant d'importance, que vous ayez préféré interroger votre administration centrale avant de répondre, et que les spécialistes parisiens soient eux-mêmes circonspects quant à la réponse à fournir, se demandant si j'ai été instrumenté. Soyez rassuré, je ne suis pas le poisson-pilote d'une organisation, syndicale, anarchiste, libertaire, sectaire ou autre. Ma démarche est exclusivement personnelle. Moi-même, je ne me tournerais vers une association de consommateurs que si vous ne me répondiez pas.

A moins que je ne m'adresse à votre ministère, auprès duquel, à l'occasion, je ne manquerais pas d'évoquer vos problèmes de traitement de courrier.

S'agissant de courrier, j'émets une dernière hypothèse, affreusement mesquine. Vous auriez imposé à vos services de réaliser de sévères économies, et ils ne m'ont pas répondu parce que je n'ai pas joint d'enveloppe timbrée à ma demande. Je répare mon oubli aujourd'hui.

Monsieur le Directeur, j'ai certainement échafaudé à tort ces diverses hypothèses. Votre courrier va me parvenir d'un instant à l'autre. C'est le médecin de maman, un parfait agnostique, qui m'a rendu si pressé de recevoir votre réponse. Ma mère lui a fait part de mes réserves quant à ses libations répétées de l'eau de Lourdes ramenée par toutes ses vieilles copines. Il lui a recommandé de ne boire de l'eau minérale qu'après qu'elle se soit assurée que les dates de péremption n'étaient pas dépassées. Sage conseil, sauf qu'il navre ma mère. Elle est décidée à passer outre, ce qui laisse en conséquence notre problème en suspens... jusqu'à ce que vous nous ayez fait connaître votre avis.

Vous prie de bien vouloir m'excuser de ce long exposé auquel toutefois je me devais, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Xxxxxxx XXXXXXXXXXXXX